

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 345 Vœu relatif au projet de construction porté par le CERN au 44, avenue de Villiers

Le Conseil de Paris,

Considérant que le site du 44, avenue de Villiers (17^e) constitue un ensemble remarquable néogothique datant du 19^e siècle et composé de deux hôtels particuliers ;

Considérant le projet de construction porté par le CERN à cette adresse d'un immeuble en cœur d'îlot en R+5, en lieu et place de l'existant en R+2 ;

Considérant l'opposition des riverains-dont la pétition a déjà recueilli plus de 150 signatures-légitimement inquiets de la hauteur d'une telle construction dont l'aspect esthétique contraste nettement avec l'harmonie remarquable des deux hôtels particuliers Mirabaud situés à cette adresse ;

Considérant que le projet porté par le CERN vise à la création de bureaux supplémentaires dans un quartier qui en est déjà largement pourvu ;

Considérant que la Commission du Vieux Paris a rendu un avis sans objet le 6 août 2020 ;

Considérant la nécessité de préserver la singularité architecturale des deux hôtels particuliers situés au 44 avenue de Villiers ;

Considérant la saisine de la Commission du Vieux Paris par le Maire du 17^e arrondissement ;

Considérant l'opposition conjointe des élus de la majorité du 17^e et des riverains du 44 avenue de Villiers à ce projet immobilier ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Carline LUBIN-NOEL et des élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu :

Que la Ville de Paris engage une concertation avec le CERN pour que le projet immobilier du 44, avenue de Villiers soit revu en intégrant la sauvegarde du patrimoine de l'arrondissement.